

PAR COURRIEL

Le 8 septembre 2015

**Objet : Demande d'accès concernant un avis de non-conformité pour l'utilisation
de pesticides sur le lot 4 084 296**

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 3 septembre 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Avis de non-conformité daté du 28 août 2015, 2 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Sainte-Marie, le 28 août 2015

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Monsieur Florian Larivière
420, rang Saint-François
Sainte-Hénédine (Québec) G0S 2R0

N/Réf. : 7710-12-01-08455-04
401280071

**Objet : Utilisation de pesticides non conforme sur le lot 4 084 296
cadastre du Québec**

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 15 juin 2015 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Avoir accompli des travaux comportant l'utilisation de pesticides qui appartiennent à une classe désignée par règlement sans être titulaire d'un certificat délivré par le ministre.
Loi sur les pesticides, article 50 (2)
- Ne pas avoir entreposé les pesticides de manière à ne pas laisser leur contenu se répandre dans l'environnement.
Code de gestion des pesticides, article 5, al.1, partie 2
- Ne pas avoir disposé, sur le lieu d'entreposage d'un pesticide de classe 3, de l'équipement ou du matériel adéquat pour faire cesser une fuite ou un déversement de pesticides et pour procéder, le cas échéant, au nettoyage du lieu souillé.
Code de gestion des pesticides, article 20 al. 1
- Ne pas avoir apposé bien en vue et à proximité de l'entrée du lieu d'entreposage des pesticides de classe 3, une affiche indiquant la liste des services prévus avec leur numéro de téléphone.
Code de gestion des pesticides, article 21

...2

o Direction régionale du Centre de contrôle
environnemental de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

Bureau de Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : chaudiere-appalaches@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

o Bureau de Montmagny
116, St-Jean-Baptiste Ouest, bureau C
Montmagny (Québec) G5V 3B9
Téléphone : 418 248-0984
Télécopieur : 418 248-9669

- Ne pas avoir disposé, sur le lieu de préparation d'un pesticide, de l'équipement ou du matériel adéquat pour faire cesser une fuite ou un déversement de pesticides lors de ces opérations et pour procéder, le cas échéant, au nettoyage du lieu souillé.
Code de gestion des pesticides, article 38 al. 1

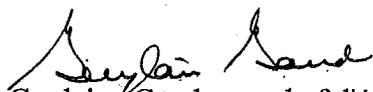
Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 18 septembre 2015, un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en oeuvre pour vous conformer à la loi.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Ariane Faucher, technicienne, au numéro de téléphone 418 386-8000, poste 232 ou à l'adresse courriel ariane.faucher@mddelcc.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

GG/AF/nd


Guylaine Gaudreau, chef d'équipe
Secteur agricole et pesticides
Région Chaudière-Appalaches